L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GÉNÉRAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 5 SEPTEMBRE 1843.

PAR FOLSBITT, MAGNE & Co.
No. 3, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
PAIEMENT:
[illegible], une année d'avance $12
[illegible] campagne, trois mois par [illegible] 10
[illegible] année d'avance, [illegible]
[illegible] discontinuée à la fin de [illegible] payé de bonne foi, sauf [illegible] de France.
[illegible] de chaque langue, [illegible] Etats-Unis, [illegible] Louis, rue St. Louis, [illegible] Lafayette.
[illegible] Boulevard Montmorency, [illegible] Ville, [illegible] depuis en Pologne de [illegible] Kinsare entre 18 [illegible] profondeur de 100 pieds, [illegible] entre [illegible] de 70 pieds [illegible] profondeur de 75 pieds [illegible] arrières concessions [illegible]
[illegible] de terre située sur la [illegible] Bas. Moreau [illegible] St. Pierre, Gravier, 31 [illegible] et [illegible] au plus offrant [illegible] déposé en l'étude de [illegible] Jeanson, rue Royale [illegible] Levee et au Bureau, sur [illegible] les trois magasins [illegible]
[illegible] de la Sauvage Rue Moreau [illegible] St. Pierre, Gravier, 31 [illegible] et [illegible] au plus offrant [illegible] déposé en l'étude de [illegible] 31 pieds 11 [illegible] profondeur de 70 pieds [illegible] Moreau et 38 pieds de [illegible] profondeur de 75 pieds [illegible] arrières concessions [illegible]
[illegible] de terre située sur la [illegible] Nos. 7, 8 et 9, sur la